

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CS622

présenté par

Mme Battistel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 15 BIS, insérer l'article suivant:**

Il ne peut être délivré de permis de construire pour un centre de données que dans les zones qui ne sont pas soumises à des tensions structurelles sur l'eau telles que définies au plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau ou dans le plan national d'adaptation au changement climatique.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés et travaillé avec Green IT vise à interdire la délivrance de permis de construire pour des centres de données dans des zones soumises à des tensions structurelles sur l'eau. par cet amendement notre groupe souhaite alerter sur les conséquences de la transition numérique sur la question de la ressource en eau et de son partage.

Les projections concernant les pénuries d'eau en France à l'horizon 2040 sont préoccupantes, avec un déficit hydrique national estimé entre 2 et 4 milliards de mètres cubes par an. Les régions les plus fortement touchées connaîtront des déficits pouvant atteindre 50 % des ressources actuelles en période estivale et les débits moyens des rivières pourraient diminuer de 10 % à 40 %, avec des baisses encore plus marquées en été. Cette situation entraînera de fortes tensions sur l'accès à l'eau. L'approvisionnement en eau potable sera sous tension dans près de 40 % des communes. La production d'hydroélectricité pourrait baisser de 15 à 20 %. Et l'agriculture sera particulièrement affectée, avec des réductions d'eau disponible pour l'irrigation. Sachant que les centres informatiques consomment de très grandes quantités d'eau douce, à la fois pour produire l'électricité et pour refroidir les équipements informatiques (une situation décuplée dans le cas de l'intelligence artificielle), l'installation de milliers de m2 supplémentaires ne pourra qu'amplifier ces prévisions déjà préoccupantes.

Or, les besoins en eau pour le refroidissement des centres de données sont considérables et entraînent déjà des conflits d'usage en Europe. C'est notamment le cas aux Pays-Bas où après avoir découvert qu'un centre de données avait consommé près de 84 millions de litres en 2021 en pleine

période de sécheresse le Gouvernement a mis en place un moratoire sur la construction de ce type de centres de données.

Il y a donc lieu d'exclure les zones où ces tensions sont déjà structurelles.